

## **A. Qu'est ce que l'assurance dépendance ?**

L'assurance dépendance est une branche obligatoire des Assurances sociales.

Elle prend en charge les frais des aides et soins nécessaires aux personnes dépendantes

## **B. Qu'est ce qu'on entend par dépendance ?**

Est reconnue dépendante toute personne qui, indépendamment de son âge, a un besoin important et régulier d'assistance dans les domaines de l'hygiène corporelle, de la nutrition et de la mobilité.

Ce besoin d'assistance doit persister pour une période minimale de six mois ou être irréversible

## **C. Quels sont les prestations proposées par l'assurance dépendance ?**

### **1. Prestations en nature**

- Prestations actes essentiels de la vie  
Hygiène, nutrition et mobilité
- Les tâches domestiques  
Entretien de la maison, faire des courses, entretenir votre linge

#### ***Le soutien peut être un***

- centre de jour;
  - des courses avec la personne;
  - une garde à domicile;
  - un soutien individuel lié à l'hygiène et/ou à la nutrition et/ou à la mobilité, un soutien psycho social (dans le cas spécifique des personnes atteintes d'autisme pour améliorer la communication.)
- Le conseil  
*C'est un conseil individuel donné à la personne dépendante dans le but de lui permettre de rester le plus longtemps possible à la maison.*

### **2. Prestations en espèces**

Cela veut dire que la personne dépendante reçoit de l'argent pour payer un aidant informel (un non professionnel) qui aide aux actes essentiels de la vie ou aux tâches domestiques.

### **3. Autres prestations**

- Produits nécessaires aux aides par exemple :
  - langes, prévention d'escarres;
  - des appareils (chaise roulante, synthèse vocale, ...)
  - des adaptations du logement;

## **D. Qui peut vous aider ?**

- Un professionnel d'un réseau d'aide et de Soins.
- Une personne privé qui vous aide en dehors d'un réseau d'aides et de soins.
- Un professionnel d'un établissement (au cas où vous êtes dans un établissement).



**F**ondation  
**A**utisme  
**L**uxembourg

Pour toute demande d'information  
au sujet de l'Assurance Dépendance  
vous pouvez vous adresser à :

**Dorothee Perée**

*Responsable*

Service assistance administrative aux familles

**Ulla Cremer**

*Coreponsable*

Service assistance administrative aux familles

# Informations sur l'assurance

## dépendance

68, route d'Arlon

L-8310 Capellen

Tél. : (+352) 26 91 11-1

Fax : (+352) 26 91 09 57

E-mail : [autisme@fal.lu](mailto:autisme@fal.lu)

Site internet : [www.fal.lu](http://www.fal.lu)

Compte n°:

**IBAN LU82 0019 1300 0445 5000**